Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-200083178-20251204-2025D124-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 27/11/2025. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 27/11/2025.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, CARON Sylvie, HAMON Julie, LE GOFF Brigitte, LE SCORNET Georgette, MOUILLE Sandrine, PRIGENT Audrey, THEPAULT Sophie, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BILLIET Jean-Claude, BOUDROT Christophe, BOUSSARD Laurent, CONGAR Philippe, DELEPINE Johny, DOUBROFF Jean-Michel, DUVAL Daniel, HERE Roger, HUON Thierry, JAOUEN Ludovic, JEAN Joël, LE COMTE Jean-Yves, LE ROUX Alain, LE VAILLANT Bernard, MANACH Jacques, SIMON Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes : COLAS Odette à MOUILLÉ Sandrine, GAUTHIER Mariane à LE COMTE Jean-Yves, LE GUERN Annick à HAMON Julie, LE HOUEROU Rollande à DOUBROFF Jean-Michel, MM : MINEC Pierre-Yves à LE VAILLANT Bernard, SALOME Olivier à HUON Joëlle

A été nommé(e) secrétaire : LE COMTE Jean-Yves

2025D124 – Tableau des emplois au 1er janvier 2026

Madame Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier le tableau des emplois à compter du 1er janvier 2026.

L'inspection académique a fermé un poste d'enseignant à l'école publique primaire de Lannelvoëz depuis septembre 2025. Les élèves de la section maternelle ont été répartis en deux classes au lieu de trois auparavant. Un poste d'ATSEM, qui était pourvu par un agent contractuel, est vacant depuis cette date. Il convient de le supprimer.

Par ailleurs, l'agent d'accueil social à faire valoir ses droits à une retraite progressive. Cet agent sera à temps partiel à compter du 1er janvier 2026. Afin d'assurer une partie des missions pourvues par cet agent il convient de créer un emploi d'agent d'accueil social à raison de 17h30 hebdomadaire. L'emploi existant au tableau des emplois pour 31h30 hebdomadaire ne peut être modifié car l'agent concerné peut demander sa réintégration

La collectivité recrutait annuellement deux saisonniers au service espaces verts d'avril à septembre. Afin d'assurer une meilleure continuité de service et de faciliter l'organisation interne, il est proposé de créer un nouvel emploi d'agent d'entretien des espaces verts et des espaces publics à raison de 35 h / semaine, et de ne plus recruter d'agents saisonniers supplémentaires au sein de ce service.

Enfin, Madame Le maire informe l'assemblée que le service culturel va être réorganisé à compter du 1er janvier 2026. Ainsi, le responsable de la médiathèque va prendre la responsabilité du pôle culture, la

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-200083178-20251204-2025D124-DE

médiathèque conserve son agent chargé d'accueil et d'animation et l'écomusée se dote de deux agents chargés d'accueil et d'animation.

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal, à compter du 1er janvier 2026 :

- *De supprimer un emploi d'ATSEM à 33h,*
- *De créer un emploi d'agent d'accueil social à 17h30,*
- *De créer un emploi d'agent d'entretien polyvalent des espaces verts et publics à 35h,*
- *D'adopter le tableau des emplois ci-annexé,*
- *D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget de la Commune de Plouigneau au chapitre 012.*

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

En mairie, le 05/12/2025
Le Maire
Joëlle HUON



Le secrétaire de séance,
LE COMTE Jean-Yves



Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-200083178-20251204-2025D124-DE

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/01/2026

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE **	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Direction	Directeur général* des services	Attaché	Attaché principal		1	0	TC
	Adjoint DGS - Responsable Ressources Humaines et Finances	Adjoint administratif	Attaché principal	OUI	1	0	TC
Services administratifs	Assistant budgétaire et comptable	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1ère classe	OUI	1	0	TC
	Assistant ressources humaines et comptable	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1ère classe	OUI	1	0	TC
	Chargé d'accueil et services à la population	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1ère classe	OUI	3	0	TC 28h00
	Agent d'accueil social	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	OUI	1	0	31h30
	Agent d'accueil social	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1ère classe	OUI	0	1	17h30
	Chargé de communication / agent d'accueil France Services	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1ère classe	OUI	1	0	35h00
	Agent d'accueil France Services	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1ère classe	OUI	1	0	35H00
Sous-Total					**10,00**	**1,00**	
Services techniques	Responsable des services techniques	Adjoint technique	Ingénieurs territoriaux	OUI	1	0	TC
	Responsables voirie, bâtiments et espaces verts	Adjoint technique	Technicien principal 1ère classe	OUI	3	0	TC
	Agent d'entretien des voies et réseaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	OUI	4	0	TC
	Agent d'entretien polyvalent bâtiments	Adjoint technique	Agent de maitrise principal	OUI	1	0	TC
	Agent d'entretien polyvalent bâtiments	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ère classe	OUI	1	0	TC
	Agent d'entretien polyvalent des espaces verts et publics	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	OUI	3	1	TC
Sous-Total					**13,00**	**1,00**	
Service Enfance jeunesse scolaire	Directeur enfance jeunesse	Adjoint d'animation	Attaché principal	OUI	1	0	TC
	Responsable accueil de loisirs et animateur périscolaire	Adjoint d'animation	Animateur principal de 1ère classe	OUI	1	0	TC
	Animateur jeunesse	Adjoint d'animation	Animateur principal de 1ère classe	OUI	1	0	28h00
	Responsable de cuisine	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	1	0	33
	ATSEM – animateur de loisirs - animateur périscolaire - Agent d'entretien polyvalent - agent polyvalent de restauration - second de cuisine	Cadres d'emplois des adjoints techniques, ATSEM, adjoints d'animation	Agent de maitrise	OUI	11	0	33
					1	0	31h30
					1	0	20
					1	0	7h25
Sous-Total					**18,00**	**0,00**	
Service culturel	Responsable pôle culture	Adjoint du patrimoine, adjoint d'animation, adjoint administratif	Asssitant de conservation du patrimoine principal 1ère classe, animateur principal de 1ère classe, rédacteur principal de 1ère classe	OUI	1	0	TC
	Chargé d'accueil et d'animation à l'écomusée	Adjoint du patrimoine, adjoint d'animation, adjoint administratif, adjoint technique	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe, adjoint administratif principal de 1ère classe, adjoint technique principal de 1ère classe	OUI	2	0	TC
	Chargé d'accueil et d'animation en médiathèque	Adjoint du patrimoine, adjoint d'animation, adjoint administratif, adjoint technique	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe, adjoint administratif principal de 1ère classe, adjoint technique principal de 1ère classe	OUI	1	0	TC
Sous-Total					**4,00**	**0**	
					45,00	**2,00**	

** poste pouvant être pourvu par **détachement sur un emploi fonctionnel** de : directeur général des services d'une commune de 2 000 à 10 000 habitants*

*** La délibération doit prévoir dès la création de l'emploi si celui-ci peut éventuellement être occupé par un contractuel.*